



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 2

Téléphone : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre
2 0 2 4

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

**HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

**DANS CE
NUMÉRO :**

Inscriptions scolaires &
assistantes maternelles 1
Les Moments Forts 2 et 3
Infos communales 4 à 9
Associations 10 à 11
Autres informations 12
A vos Agendas 12

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les habitants de Bloye désirant inscrire leur(s) **enfant(s) pour la première fois à l'école élémentaire**, pour la rentrée 2024, doivent se rendre en mairie avant le 02/04/2024 pour une préinscription avec les documents suivants : justificatif de domicile, livret de famille et le carnet de santé avec la mise à jour des vaccins. **Un certificat d'inscription scolaire leur sera fourni.**

Dès lors, vous pourrez prendre contact par mail avec la directrice de l'école, Madame FURTER Lydie pour convenir d'un rendez-vous individuel entre le 27/04/2024 et le 31/05/2024. Merci de venir à ce rendez-vous avec le **certificat d'inscription délivré par la mairie, le carnet de santé avec la mise à jour des vaccins et un jugement de divorce si besoin.** **Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'école : Téléphone de l'école : 04.50.01.28.62.**

Mail : ce.0740688w@ac-grenoble.fr



AUTRES INFORMATIONS

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES



Nous avons la chance d'avoir sur la commune des assistantes maternelles agréées par le Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Haute-Savoie. Si vous cherchez une « nounou », prenez contact avec elles.

Nom	Adresse	Numéro téléphone	Capacité d'accueil restante au 05/02/2024
COLOMB Marianne	282, Route de Massingy	06.40.94.30.29	1 place sur 3 places de capacité d'accueil au total.
HUGOT-MERLOT Manuela	44 Route du Petit Salagine	06.61.84.83.11	0 place sur 2 places de capacité d'accueil au total.
LAMBERT Maude	590, Route de Ballentrand	06.18.80.22.16	0 place (1place disponible en septembre 2024) sur 4 places de capacité d'accueil au total.

Les Moments Forts

VŒUX DU MAIRE A LA POPULATION, AUX PARTENAIRES ET AUX ACTEURS ECONOMIQUES.

C'est le samedi 6 janvier 2024 à 11h00, qu'ont eu lieu les vœux du Maire, de Monsieur Patrick DUMONT.



Monsieur le Maire est tout d'abord revenu sur cette année 2023, qui fut difficile avec les restrictions d'eau, les prix de l'immobilier toujours de plus en plus élevés,... et avec le projet immobilier de la Garde de Dieu toujours à l'ordre du jour. Il a remercié les différents acteurs de la commune qui étaient présents(es) à cette cérémonie. Madame Fabienne DULIEGE, conseillère départementale de Haute-Savoie et 1^{ère} adjointe à la mairie de Saint-Félix, Monsieur François RAVOIRE président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et maire de Vallières-sur-Fier, Monsieur

Christian DULAC, maire de Rumilly, Madame Edwige LABORIER, 1^{ère} adjointe à la mairie de Rumilly, Monsieur Yohann TRANCHANT, maire de Sales, Monsieur Alain BAUQUIS, maire de Saint-Félix, Monsieur Jean-Michel BLOCMAN, maire de Massingy, Monsieur Marcel PEILLAT, ancien maire de Bloye, Monsieur Bernard GAY, maire honoraire de Massingy, le lieutenant Cédric THEVRET-GUILLAUMIN du



SDIS 74, Madame Claire CASTELAR de l'Hebdo des Savoie et Madame Aurore HOURDAS du Dauphiné Libéré nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

Madame Véronique RIOTTON, députée de la Haute-Savoie, Monsieur Loïc HERVE et Monsieur Cyril PELLEVAL, sénateurs de la Haute-Savoie, Monsieur Martial SADDIER, président du Conseil départemental de Haute-Savoie, Monsieur Daniel DEPLANTE, conseiller départemental de Haute-Savoie, Monsieur David-Anthony DELAVOËT, secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie, Monsieur David BOUVIER, inspecteur divisionnaire des finances publiques (DGFIP), Monsieur Jean-Pierre FAVRE, maire de Marigny-St-Marcel, le Capitaine Manoah LE BRET, du SDIS 74, Monsieur Philippe HECTOR, ancien maire de Bloye du précédent mandat, Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane étaient excusés.



Monsieur le Maire a pu revenir sur les projets finalisés comme le gravillonnage des routes, l'entretien **des fossés, la vidéoprotection qui a été réalisée en partie à l'école, à la mairie et à la fruitière, le** chauffage de l'église. De plus, de nouveaux projets sont en cours tels que le déplacement et la rénovation du monument aux morts subventionnés à 80 % par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, la rénovation du sol du foyer, la mise au norme des portails de l'école pour qu'ils soient à la hauteur réglementaire, l'entretien des routes et des fossés également.

Monsieur le Maire en a profité pour remercier les institutions pour l'octroi de subventions au niveau de



l'état, la région et le département. D'autres projets ont vu le jour avec la mise en place de PanneauPocket, le marché communal tous les 3^{èmes} dimanches du mois dont il a remercié chaleureusement Madame Isabelle BOUCHET, 1^{ère} adjointe au Maire pour cette initiative ! Enfin, le Maire a évoqué le changement pour le ramassage des ordures avec la suppression des conteneurs marrons ; ils seront remplacés par des conteneurs semi-enterrés vers le cimetière pour la partie «ouest» de la commune, à la Garde de Dieu pour le «centre», à Balvay pour la partie «est» et un bac aérien au Petit Salagine.

Un bon nombre d'élus(es) du conseil municipal ont répondu présents(es) pour cet événement important dans la vie municipale.

Patrick DUMONT a tenu à souligner les qualités professionnelles et humaines de notre personnel communal et a remercié les associations qualifiées de «forces vives de notre commune» ! Il a remercié également Messieurs Philippe GROS, Lionel ROSSET, Joseph PERRILLAT-COLOMB, Didier LAMARCHE pour prêter «mains fortes» de façon occasionnelle à notre cantonnier, Monsieur Jean-François PEILLAT pour son prêt de matériel et de sa réactivité pour les urgences sur la commune.

Enfin, les nouveaux habitants de la commune, nombreux, ont été présentés et comme à l'accoutumée, ont été mis à l'honneur. Monsieur le Maire a terminé son discours en souhaitant beaucoup d'espoir et l'envie d'y croire, «profiter du moment présent pour être heureux à chaque instant».

Madame DULIEGE et Monsieur RAVOIRE ont également pris la parole afin d'évoquer respectivement plus largement les priorités régionales pour cette nouvelle année et les projets de la communauté de communes.



Il fut alors temps de passer au moment festif et convivial de la cérémonie avec **l'échange du verre de l'amitié, des petits fours et autres galettes des rois.**

La municipalité remercie l'ensemble des personnes présentes lors de cet événement et renouvelle ses vœux de bonne et heureuse année 2024 à **l'ensemble des habitants et acteurs de la** vie de notre commune.

Informations communales

DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL VENDREDI 22 MARS 2024 DE 16H30 A 18H30 AU FOYER RURAL « YVES DE MOUXY ».

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020, le tri des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux) est obligatoire pour les particuliers, collectivités et industriels depuis le 31 décembre 2023. **30% DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES PEUVENT ÊTRE RECYCLÉES GRÂCE AU COMPOSTAGE !**

Pour réduire la production de déchets et faciliter leur valorisation, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie poursuit sa démarche de sensibilisation en vous accompagnant dans cette transition et en offrant un composteur individuel et un bioseau par foyer*. Le compostage apporte une réponse immédiate aux logements individuels pour la gestion des déchets alimentaires. Certains de vos déchets végétaux **permettent d'équilibrer** votre compost et de pailler votre potager et vos plantations pour une complète gestion de proximité. Ce dispositif est mis en place progressivement sur le territoire, en partenariat avec les communes depuis juin 2022.

* **Les foyers ayant déjà bénéficié d'un composteur pourront renouveler leur matériel** après 5 ans.

RAPPEL : IL EST INTERDIT DE BRÛLER DES DÉCHETS VÉGÉTAUX, QUE CE SOIT AVEC UN INCINÉRATEUR DE JARDIN OU À L'AIR LIBRE. LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE À RUMILLY ACCUEILLE LES DÉCHETS VÉGÉTAUX QUI NE PEUVENT ÊTRE COMPOSTÉS NI VALORISÉS EN PAILLAGE.

La Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie
vous offre un

COMPOSTEUR
& vous aide à valoriser vos biodéchets !

**PERMANENCE DE RETRAIT
DANS VOTRE COMMUNE !**

BLOYE

Vendredi 22 mars
16h30 - 18h30
Foyer Rural - Place de l'église

Les foyers ayant déjà bénéficié d'un composteur peuvent renouveler leur matériel après 5 ans.
Merci d'indiquer vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse mail et numéro de téléphone.
Un justificatif de domicile de moins de trois mois devra être présenté et un bon de récépissé à disposition signé lors du retrait.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

dechets@rumilly-terredesavoie.fr
04.50.01.86.91

Partenariat avec la commune de BLOYE

Partenaires :



TOUT SAVOIR SUR LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE (AGEC).

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 20 février 2020 a pour principal objectif de détourner les déchets organiques des ordures ménagères pour un retour au sol de ces déchets. Les collectivités territoriales doivent proposer **des solutions à tous les ménages afin qu'ils puissent trier leurs biodéchets à la source** (restes de repas, épluchures, déchets verts du jardin). Les solutions de tri des biodéchets sont multiples, votre communauté de communes ou votre agglomération fera le choix le plus adapté à votre situation.

L'objectif est de valoriser ses biodéchets sous forme de compost ou de gaz (méthanisation), et de les détourner de l'incinération. Le déchet biodégradable retourne à la terre. On ne le détruit pas, on le transforme. Pour toutes questions, vous pouvez vous rapprocher de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au 04.50.01.87.00.

ETAT CIVIL

Décès : Nous avons eu le regret de perdre :

- Monsieur Bernard CHALLÉ (ancien boulanger de Bloye), décédé le 10 janvier 2024.



FAITES LE CHOIX DU BROYAGE !

Un broyeur mis à disposition à titre gracieux par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sera disponible sur la commune les lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mars 2024. Nous nous déplacerons chez les personnes intéressées pour broyer leurs branchages sur prise de rendez-vous auprès de la mairie (sur place, par mail) au plus tard le jeudi 07 mars 2024. Ce matériel broie des branches jusqu'à 10 cm de diamètre. Le broyat vous servira de matières sèches dans votre compost, pour pailler ou pour aménager des allées. La mairie ne récupérera pas votre broyat, les habitants devront l'utiliser ou l'emporter par eux-mêmes en déchèterie. **Il est demandé aux administrés(ées) d'être présents(es) sur place et de préciser lors de leurs inscriptions le volume à broyer.** Nous remercions le service Prévention et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour le prêt de ce matériel.

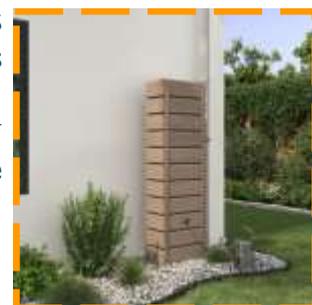


Source SIVALOR.

2^{EME} SESSION AIDE MUNICIPALE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU PLUVIALE.

Suite au réchauffement climatique et au déficit de pluviométrie, votre commune vous **accompagne lors d'une 2^{ème} session dans l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie** sous conditions suivantes :

- * **Remboursement de 30 % du montant jusqu'à 100 € maximum par famille sur présentation de l'original de la facture et d'un RIB. L'enveloppe budgétaire maximum globale sur la commune attribuée sera de 25 000 €.**
 - * **Les administrés(ées) ont jusqu'au jeudi 31/10/2024 pour faire leur demande.**
- Merci de vous renseigner en mairie au 04.50.01.43.27 ou mairiedubloye@wanadoo.fr



LOCATION DE LA LICENCE IV AU MOULIN A PIZZA.

La mairie a racheté la licence IV à l'ancien restaurant/bar «l'Embuscade». L'actuel restaurant/bar «Le Moulin à Pizza» souhaitait louer cette licence IV à la mairie. Ce point est passé et a été délibéré en conseil municipal du 06/02/2024.

ACHAT ET REMBOURSEMENT DE TIMBRES ELECTRONIQUES.

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> et auprès du réseau des buralistes. En cas d'erreur sur le montant du timbre acheté ou pour tout autre motif, l'acheteur peut avoir besoin de se faire rembourser le timbre. Le remboursement, à demander sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> s'effectue au choix :

- pour les timbres achetés sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,
- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'utilisateur lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

Le processus de remboursement en ligne est simple et rapide et il doit être privilégié par les usagers. Il existe toutefois un formulaire de demande de remboursement manuel, dont l'usage est désormais strictement réservé au cas où l'utilisateur a changé de coordonnées bancaires entre le moment où il a acheté le timbre en ligne et le moment où il en demande le remboursement, ce qui en pratique est une situation très rare.

Source Direction Générale des Finances Publiques.

Informations communales



ENQUETE DE L'INSEE : STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.

Entre février et avril 2024, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé des individus. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux enquêtes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs questionnements. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact avec vous pour obtenir un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> en précisant les nom et prénom de l'enquêteur, qui est Monsieur Sofiane BOUZIDI, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

DECLARATION DES FORAGES DOMESTIQUES SIMPLIFIEE GRACE A DUPLOS.

Au 1^{er} février 2024, la déclaration des forages domestiques au titre de l'article L.2224-9 du code général des collectivités territoriales pourra être réalisée par le pétitionnaire au format dématérialisé sur le site DUPLOS (<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>). En parallèle, le CERFA n°13837*03 restera accessible au format papier, qui pourra être déposé en mairie. L'ouverture de cette télé-déclaration cohabitera ainsi avec la procédure papier historique. Comment cela fonctionne ? Le déclarant, l'entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation, pourra directement déclarer son forage sur le site DUPLOS. A l'issue du processus de télé-déclaration, le Cerfa n°13837*03 sera rempli numériquement grâce au formulaire renseigné, puis envoyé automatiquement par courriel aux différentes parties prenantes : le propriétaire, la mairie et la DDT ainsi que la DREAL et l'ARS, le cas échéant. Source DDT 74.



ELECTIONS EUROPEENNES

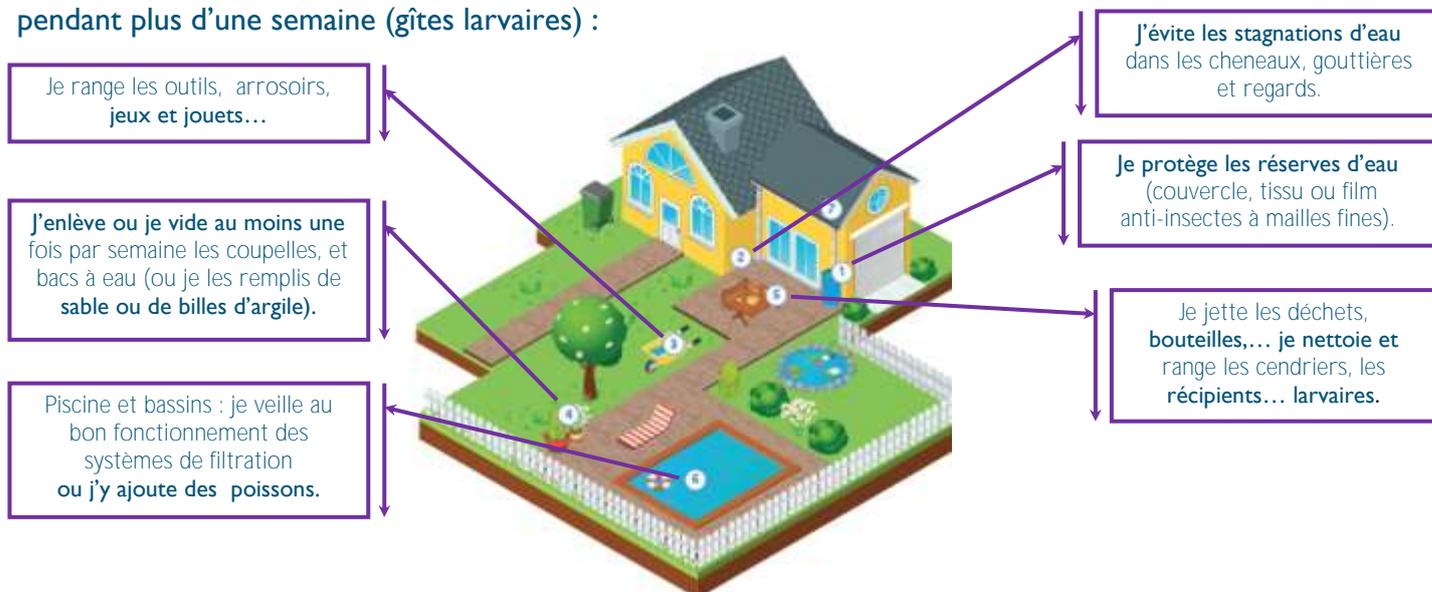
Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024. À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France. Les élections européennes permettent aux citoyens inscrits sur listes électorales d'élire un député au suffrage universel direct. L'élection des députés européens aura lieu en un tour. Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous rendant sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>. Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- au 1^{er} mai 2024 inclus pour les inscriptions en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- au 3 mai 2024 inclus pour les inscriptions par courrier en mairie ou en consulat.



MOUSTIQUE TIGRE : C'EST EN HIVER QUE L'ON PRÉPARE LE PRINTEMPS !

À l'approche de l'hiver, le moustique tigre pond des œufs sur les parois des récipients juste au-dessus du niveau de l'eau. Ces œufs rentrent en hibernation et ne craignent ni le froid, ni le sec. Lorsque les jours deviennent plus chauds et plus lumineux, si le niveau d'eau augmente c'est l'éclosion, et l'infestation. Adoptons des gestes simples pour en limiter l'impact, en supprimant les petits contenants d'eau qui stagnent pendant plus d'une semaine (gîtes larvaires) :



Les moustiques tigres ne s'éloignent pas à plus de 200 mètres de leur lieu d'éclosion. Protégez-vous en partageant et en agissant avec vos voisins.



- ⇒ Combien d'œufs pondent-ils en une saison ?
- ⇒ Combien de fois peuvent-ils piquer ?
- ⇒ Existe-t-il des pièges efficaces ?
- ⇒ Se développent-ils dans les haies, dans les mares et ruisseaux ?
- ⇒ Sont-ils attirés par la lumière ?...



Trouvez les réponses à ces questions (et à plein d'autres), ainsi qu'un flyer complet, simple et pédagogique sur le site : <https://agirmoustique.fr/>.

NOUVEAU ! PERMANENCES D'ORIENTATION JURIDIQUE GRATUITES A L'ESPACE FRANCE SERVICES DE RUMILLY.

A partir du mois de Mars 2024, l'Espace France Services de Rumilly accueillera au sein de ses locaux des permanences d'orientation juridiques gratuites (appelées aussi consultations d'avocats gratuites). Les bons pour ces consultations étaient auparavant disponibles auprès du CCAS de Rumilly, mais dorénavant, les bons seront délivrés et les rendez-vous auront lieu au sein de l'établissement France Services de Rumilly. Dispensée par un avocat du barreau d'Annecy, qui accueillera les usagers lors d'un entretien individuel en présentiel, ces consultations sont gratuites, anonymes, confidentielles et accessibles à tous. Ces permanences d'orientation juridique ont pour but, de fournir un premier conseil, une première information sur une situation donnée, d'orienter vers les démarches à réaliser et de diriger vers les professionnels adéquats. Ce service aura lieu les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois, le matin, entre 09h00 et 12h00, **uniquement sur rdv, à prendre auprès de l'Espace France Services** (1^{ère} permanence : le 08 Mars 2024).



Informations communales

GALETTE DES ROIS A LA CANTINE.

Vendredi 12 janvier 2024, les enfants de l'école publique de Bloye ont pu partager et déguster la délicieuse galette des rois à la cantine pour le bonheur des enfants ! Nous avons eu trois reines, Marilou, Louna, Flavie et un roi, Léonard. Tout le monde s'est régalé pendant ce moment chaleureux et convivial !



Flavie

Marilou

Louna

Léonard

PETIT RELOOKING SUR LA DEVANTURE DE LA MAIRIE !

Le mot «MAIRIE» a eu le droit à un petit relooking. Il a été repeint en noir et surtout, il manquait la devise «Liberté Egalité Fraternité» qui a donc été rajoutée. Merci à notre agent technique Monsieur Eric DUPONT-**DUCRETET**, ainsi qu'à Monsieur Didier LAMARCHE pour son aide !



CONCOURS D'ECRIURE 10-16 ANS.

Pour la deuxième année consécutive, la Direction de la lecture publique des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie organise un concours d'écriture à destination des collégiens, en collaboration avec Short Edition. Le thème retenu pour cette édition 2024 est La Nuit.

Ce concours est ouvert à tous les enfants de 10 à 16 ans ainsi qu'aux établissements scolaires de Savoie et de Haute-Savoie. Les textes, individuels ou collectifs, ne devront pas dépasser 6 000 signes espaces compris et être déposés à partir du 16 février et jusqu'au 31 mars 2024.

Pour toute question ou besoin d'information complémentaire, vous pouvez consulter le site la-nuit-short-edition.com



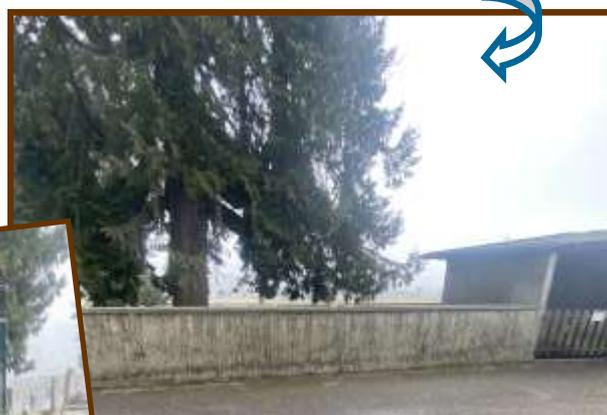
NETTOYAGE DU MUR DU CIMETIERE.

L'agent technique Eric DUPONT-DUCRETET avec l'adjoint en charge des travaux ont jugé nécessaire de mettre un petit «coup d'éclat» au mur du cimetière. Le cantonnier l'a nettoyé avec un matériel à haute pression. Il a également rebouché le bas côté de la route vers le parking des étangs avec du bitume à froid. Merci à lui !

AVANT



APRES



AVANT



APRES



EN COURS



Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité

CLUB LES «BONSVIVANTS» ET LE CAB

9^{ème} CONCOURS DE BELOTE DU CLUB DES AINES DE BLOYE «LES BONSVIVANTS» ET LE COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB).

Le dimanche 4 février 2024 s'est déroulé le concours de belote organisé par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) et le Club des Aînés «les Bons Vivants».

Trente-six doublettes ont joué en cinq parties sur dix donnes. Les joueurs ont pu se désaltérer et se restaurer à la buvette. Les deux premières équipes gagnantes ont remporté un bon d'achat à la «Boucherie des 2 Savoie» à Saint-Félix et un bon d'achat à la «Crém'Rit» à Entrelacs/Albens. Nous remercions tous les donateurs pour les lots et tous les bénévoles qui ont organisé ce concours. La journée fut une réussite !



D'ANIMATION
Foyer Rural
COMITE C.A.B. DE BLOYE
BLOYE 74150



Le Club des Aînés «Les Bons Vivants» de Bloye.
Le Comité d'Animation de Bloye (CAB).

APE



Chers parents,

Le samedi 10 février dernier, nombre d'entre vous ont répondu à l'appel d'une soirée conviviale autour de jeux et de lecture de contes. Notre partenaire du jour, la «Crèm'rit» d'Albens-Entrelacs, nous avait concocté pour l'occasion de délicieuses planches apéro !

Merci à tous d'avoir fait de cette soirée une réussite !

Nous vous attendons avec autant d'énergie et de sourires, pour le carnaval de l'école qui aura lieu le samedi 16 mars 2024. Rendez-vous à 15h00 sur la place de la mairie, avec vos plus beaux costumes ! 🎭

Note importante :

⇒ Changement de date pour le tournoi de pétanque !! Rendez-vous le samedi 25 mai 2024.

Informations à venir prochainement....

A très vite !



L'équipe APE.

CHASSE (ACCA)

Bonjour,

Voilà encore une saison terminée !

Vous trouverez ci-dessous le plan de chasse effectué :

- Chevreuil,
- Un lièvre,
- Une douzaine de faisans et de canards,
- Sept renards,
- Quelques pigeons.

Une battue sur Saint-Félix en limite de Bloye où trois sangliers ont été prélevés.

Ce fut une bonne année dans l'ensemble !



Le président de l'ACCA de Bloye.
Christophe RAMEL.

ASSOCIATION DES ETANGS ET DU MOULIN DE CROSAGNY (AEMC)



Qui sommes-nous ? : Créée en 1992, l'AEMC est une association loi 1901 qui a pour objet toutes actions et animations ayant pour but la préservation, la connaissance et la mise en valeur de la biodiversité des zones humides se situant dans le secteur des étangs de Crosagny, Braille et Beaumont. Elle est aussi force de proposition auprès des gestionnaires du site et participe à cette gestion en terme de ressource. L'AEMC anime et valorise le site de Crosagny-Beaumont-Braille grâce à des travaux d'entretien, des journées de découverte gratuites ou payantes, des animations pour des établissements scolaires, des centres de loisirs, des groupes d'adultes ou encore lors de manifestations telles que la «Fête de la Nature». Une mare pédagogique accueille régulièrement des groupes et permet de faire découvrir ce petit lieu de vie aquatique avec la faune et la flore qui la peuple. Les bénévoles de l'association participent à la maintenance du site lors de chantiers d'arrachage de plantes invasives, d'entretien des observatoires, de débroussaillage, d'élagage, etc.

Certains sont aussi des naturalistes passionnés qui observent, photographient et contribuent au recensement des différentes espèces animales et végétales qui composent la richesse de ces zones.

L'AEMC est financée par le SIGEA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais), les cotisations des adhérents et les animations payantes réalisées pour les établissements scolaires et différentes institutions. Aujourd'hui, le bureau de l'AEMC est composé de Viviane FAY présidente, Gilles KRAAN vice-président, André BERLIOZ trésorier et Michel PAUVERT secrétaire.

Rejoindre l'AEMC, c'est contribuer à la sauvegarde d'un milieu riche mais fragile, c'est rejoindre une équipe de bénévoles passionnés de nature.

Si vous voulez nous rejoindre, visitez notre site internet et contactez-nous : <https://etangsdecrosagny.jimdofree.com/> Vous êtes les bienvenus !

A vos Agendas



DIMANCHE 10 MARS 2024 : **Choucroute organisée par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) au Foyer Rural «Yves de Mouxy» à 12h00 sur inscription.**

LUNDI 11, MARDI 12 ET MERCREDI 13 MARS 2024 : **Mise à disposition d'un broyeur pour les administrés(ées) par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sur rendez-vous auprès de la mairie sur place ou par mail.**

SAMEDI 16 MARS 2024 : **Carnaval organisé par l'APE (l'Association des Parents d'Elèves). Rendez-vous à 15h00, sur le parking du Foyer Rural «Yves de Mouxy» et départ du défilé suivi d'un goûter à l'école, ouvert à tous.**

VENDREDI 22 MARS 2024 : Distribution de composteurs individuels sur le parking du Foyer Rural «Yves de Mouxy» de 16h30 à 18h30, sur réservation auprès de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

DIMANCHE 9 JUIN 2024 : Elections européennes.

Responsable Publication : Patrick DUMONT.

Comité de validation : Claire NONIN, Isabelle BOUCHET, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT.

Distribution : Véronique ROQUART.

Crédits Photos : Mairie de Bloye, CAB, Ecole, APE, Hebdo des Savoie.

Ne pas jeter sur la voie publique.